



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 1

Mercredi 15 janvier 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Description du projet: Isolation périphérique des façades, crépi de finition de couleur blanc cassé. Pose de stores intégrés anthracites. Remplacement de la chaudière par une PAC sur façade nord.

Modifications: Renoncement à l'isolation périphérique de la partie centrale plus ancienne du bâtiment, maintien des pierres de taille. Maintien des parties en bois. Crépi final lisse de couleur claire (gris/beige). Déplacement de la PAC extérieure en façade nord (devant la partie de bâtiment plus récente).

Dimensions du projet: Selon plans déposés

Constructions du projet: Selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Habitations et activités économiques

Objets protégés: Ensemble bâti

Dérogations: -

Dépôt public: du 15 janvier au 14 février 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 20 décembre 2024

Le Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 73, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2024 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 15 janvier 2025 au 14 février 2025 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Horaire: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30 ou sur rendez-vous. Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressées au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 20 décembre 2024

Le Conseil communal

Membres: M. Ruch Jonathan (dès 11h)  
M. Minder Cédric et  
M<sup>me</sup> Chaignat Sybille (dès 12h)

Suppléants: M<sup>me</sup> Gigandet Rosmarie et  
M<sup>me</sup> Varrin Anna Maria

Corcelles, le 6 janvier 2025

Le Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours, soit du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h 30 ou sur rendez-vous.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 6 janvier 2025

Le Conseil communal

### Statistique de la population 2024

Au 31 décembre 2024, la commune mixte de Corcelles comptait 186 habitants (97 femmes et 89 hommes) soit 11 habitants de moins qu'au 31 décembre 2023.

Corcelles, le 9 janvier 2025

Le secrétariat communal

### Décision de l'Assemblée communale

Le Règlement concernant les émoluments de la Commune mixte de Corcelles a été approuvé par l'Assemblée communale en date du 12 décembre 2024. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Corcelles, le 9 janvier 2025

Le secrétariat communal



## Court

### Avis de construction

Requérant: Jean-Luc Sprunger, rue Principale 12, 2735 Bévilard

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1325, au lieu-dit « Rue Neuve 6 », 2738 Court

Projet: rénovation de l'habitation actuelle avec construction d'un balcon/terrasse en bois; ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud; creusage d'une place de parking provisoire et remplacement de la chaudière à mazout par



## Belprahon

### Statistique de la population

Au 31.12.2024, notre commune comptait 266 habitants (+ 5); 19 personnes sont de nationalité étrangère. Durant l'année 2024, Belprahon a enregistré 14 arrivées, 9 départs, 3 décès et 3 naissances.

Belprahon, le 15 janvier 2025

Le Conseil communal

### Assemblées communales 2025

En 2025, les assemblées communales ont été fixées aux jeudis 12 juin et 11 décembre, à 19h 30 à la Salle communale.

Belprahon, le 15 janvier 2025

Le Conseil communal

### Votations du 9 février 2025

En vue des prochaines votations fédérales et cantonales qui auront lieu le 9 février 2025, le bureau de vote a été désigné comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Aude Sauvain

Membres: M<sup>me</sup> Jenna Carnal

M<sup>me</sup> Lisa Chédel

Suppléants: M. Dimitri Fostinis

M. Grégory Geiser

Belprahon, le 15 janvier 2025

Le Conseil communal



## Champoz

### Avis de construction

\*\*Modification de la demande de permis de construire publiée les 14 et 21 août 2024\*\*

Requérants/maître d'ouvrage: Lüdi Sylvie

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: Les Pesses 5, 2735 Champoz



## Corcelles

Votation fédérale du 9 février 2025

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président (e): M<sup>me</sup> Spart Maude

Secrétaire: M<sup>me</sup> Jordi Fabienne

une pompe à chaleur air/eau extérieure, placée en façade Est.

**Chauffage:** pompe à chaleur air-eau de type Daikin, Altherma 3, ERGA08

**Dimensions:** selon plans déposés

**Construction:** selon plans déposés

**Zone d'affectation:** H2a

**Dérrogation:** 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 15 janvier 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Statistiques de la population 2024

Au 31 décembre 2024, la commune de Court comptait 1'373 habitant-e-s (697 hommes et 676 femmes, dont 83 hommes étrangers et 73 femmes étrangères).

La commune a enregistré 72 arrivées, 66 départs, 22 décès et 11 naissances.

Court, le 15 janvier 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Votations fédérale et cantonale du 9 février 2025

### Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérale et cantonale du 9 février 2025, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Bernard Leuenberger

Suppléant: M. Fabien Müller

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral, désigné-e par le ou la président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

- M<sup>me</sup> Amandine Mochamps
- M<sup>me</sup> Shine Neto
- M<sup>me</sup> Christiane Niederhauser
- M. Vincent Mollica
- M. Thierry Nager
- M. Michaël Nobel

Suppléant-e-s:

- M<sup>me</sup> Sylvie Monnier
- M<sup>me</sup> Laura Mülhaupt
- M. Besfort Molliqaj
- M. Jonatann Morand

Court, le 15 janvier 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Chauffage à distance

### Séance d'information

La société Energies Court SA (détenue par la Municipalité de Court et la Bourgeoisie de Court) invite cordialement tou-te-s les propriétaires et personnes intéressées à assister à une présentation complète du projet de chauffage à distance en cours, avec la participation de l'entreprise partenaire Allotherm SA.

Cette séance aura lieu le **lundi 3 février 2025, à 19 h 30, au centre communal** (grande salle, 2<sup>e</sup> étage).

Au terme de la présentation, les membres de l'équipe en charge du projet se tiendront

volontiers à disposition de chacun-e pour répondre de manière individuelle aux questions.

Le conseil d'administration d'Energies Court SA se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Court, le 15 janvier 2025

Energies Court SA

## Grandval

### Avis de construction

**Requérante:** Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

**Auteur du projet:** MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

**Emplacement:** parcelle N° 1067, aux lieux-dits: « Grand-Rue 29 et 29a », commune de Grandval.

**Projet:** transformations intérieures du bâtiment N° 29 pour l'école secondaire et transformations avec changement d'affectation du bâtiment N° 29a avec aménagement de nouvelles ouvertures (fenêtres et portes- fenêtres) en façade Sud et Ouest + pose d'un escalier extérieur en façade Est et d'une rampe d'accès au Sud, parcelle N° 1067, aux lieux-dits: « Grand-Rue 29 et 29a », commune de Grandval.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** ZUP A « école, place de sport ».

**Recensement arch.:** bâtiment digne de protection, objet C, mise sous protection de la confédération le 1.1.1992 et ACE du 23 novembre 1988.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 15 janvier 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Loveresse

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 14 février 2025. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 20 décembre 2024

Conseil communal

### Election communale complémentaire d'un membre du conseil communal

Les listes des candidat(e)s établies conformément au règlement d'organisation de la commune déposées dans le délai imparti sont les suivantes:

- Liste N° 1 M. Boillat Thierry
- Liste N° 2 M. Häubi Jakob
- Liste N° 3 M. Bonjour Daniel

L'élection aura lieu par les urnes, d'après le système majoritaire, le

**Dimanche 9 février 2025, de 10h à 11h au bureau communal de Loveresse**

Loveresse, le 27 décembre 2024

Conseil communal

## Votations et élections du 9 février 2025 - Bureau de vote

### Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de la votation et de l'élection susmentionnées seront composés comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Secchi Fabienne

Membres: M<sup>me</sup> Meyer Stéphanie

M. Boillat Maxime

M<sup>me</sup> Iannetta Francesca

Suppléants: M<sup>me</sup> Chatelain Laetitia

M. Bordigoni Joël

Loveresse, le 10 janvier 2025

Conseil communal

## Moutier

### Service hivernal 2024-2025 Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes **qu'il est interdit** de stationner à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

**Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.**

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

### Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est **strictement interdit** de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

### Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments **ont l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.**

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 15 janvier 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

## Avis de travaux - Rue de l'EST

La Municipalité de Moutier va profiter des travaux de remplacement du pont ferroviaire situé à la rue de l'EST qui seront entrepris par les GFF pour abaisser la route communale à la hauteur de ce

passage inférieur qui sera adapté au gabarit routier selon les normes.

La période de ces travaux est prévue du 13 janvier 2025 au 13 décembre 2025.

Pendant toute cette période, aucun véhicule motorisé ne pourra passer. En revanche, le passage piétonnier sera maintenu et sécurisé.

Aussi, nous invitons tous les riverains et les usagers à bien vouloir se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place selon l'évolution du chantier.

Nous remercions la population de sa compréhension et de sa tolérance et pouvons d'ores et déjà assurer les usagers que tout sera mis en œuvre pour atténuer autant que possible les désagréments causés par ce chantier.

Moutier, le 15 janvier 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

**Responsable commercial du service de l'Electricité, à 100 %**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 24 janvier 2025.**

Moutier, le 7 janvier 2025

Conseil municipal

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

**Concierge au service des Infrastructures, à 100 % (secteurs: Chantemerle, Courtine, ancien stand, Fauvettes)**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 24 janvier 2025.**

Moutier, le 10 janvier 2024

Conseil municipal



## Perrefitte

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Commune bourgeoise Perrefitte

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2024 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez la secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Perrefitte, le 20 décembre 2024

Le Conseil de Bourgeoisie

### Analyse de l'eau potable

#### Communications du Conseil municipal

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 26 novembre 2024, obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales. Aucun *Escherichia coli* ou entérocoque n'a été décelé.

Provenance de l'eau: Source de Rond Pré et réseau de distribution

Lieux des prélèvements: Le grand réservoir et la fontaine du Restaurant de l'Etoile.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Perrefitte, le 15 janvier 2025

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours dès la présente publication, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 15 janvier 2025

Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet: Bauzeit architekten, Rue du Faucon 17, 2502 Bienne.

Emplacement: parcelle N° 1109, aux lieux-dits: «Grand-Rue/Dos-la-Velle», commune de Reconvilier.

Projet: construction temporaire pour une durée max. de 3 ans d'un bâtiment administratif en containers sur deux niveaux pour la police cantonale, aménagement de 21 places de stationnement à l'extérieur et de 6 places couvertes dont 2 dans un garage pour les véhicules de service et pose d'une clôture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'activités économiques AII.

Dérogations: art. 9 RAC, 52 OC et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 janvier 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 décembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

04.0302.0188 - eBau 2024-19384

### Avis de construction

Requérants: Sommer André et Martine, Pommé au Loup 9, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1566, Pommé au Loup 9, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 15 janvier 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 15 février 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 15 janvier 2025

Administration des constructions

### Nomination du Vice-Maire

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2024, les membres de l'Exécutif ont désigné M. Jean-Michel Hirschi comme Vice-maire, fonction qu'il exercera jusqu'à la fin de la présente législature, prévue au 31 décembre 2026.

Ses collègues tiennent à lui adresser leurs félicitations pour cette nomination et souhaitent également exprimer leur gratitude à M. Yves Röthlisberger, qui a occupé ce poste avec engagement durant deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Reconvilier, le 6 janvier 2025

Le Conseil municipal

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

#### Votations fédérales et cantonales du 9 février 2025

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Jean-Michel Hirschi

Membres: M<sup>me</sup> Manon Friedli

M<sup>me</sup> Laurence Froidevaux

M<sup>me</sup> Christine Fülöp

M<sup>me</sup> Jasmine Funk

M. Ryan Flück

M. Jason Gagnebin

Suppléant(e)s: M<sup>me</sup> Marianne Gasiglia

M. Michael Geiser

M. Paul Geiser

M. Quentin Gerber

Reconvilier, le 6 janvier 2025

Le Secrétariat municipal

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 décembre 2024 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 6 janvier 2024

Le Conseil municipal

### Installation de la fibre optique - Swisscom

L'entreprise Cablex SA débutera prochainement les travaux d'installation de la fibre optique dans l'ensemble du village. Ces travaux nécessiteront

des interventions sur l'ensemble du réseau routier et s'étendront jusqu'en 2026.

L'entreprise Marti Arc Jura informera les riverains une semaine avant le début de chaque chantier si des perturbations risquent d'impacter la circulation ou les usagers de la route.

Nous comptons sur votre compréhension face aux éventuels désagréments que ces travaux pourraient occasionner.

Reconvilier, le 9.1.2025  
Les services industriels



## Roches

### Votation fédérale et cantonale du 9 février 2025

Bureau de vote:

Présidente: Christen Sandrine  
Membres: Meyer Ruth  
Ruch Dany  
Suppléante: Thiébaud Morgane

Roches, le 6 janvier 2025  
Conseil communal

### Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2024 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du 15 janvier 2025 au 13 février 2025.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 10 janvier 2025  
Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction après coup

Requérante: Sylvie Nicolet, Les Vieux Chemins 23, 2712 Le Fuet

Rue: Les Vieux Chemins 23, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 962

Projet de construction: Suppression des bacs à fleurs en béton, remplacement par des blocs de soutènement. Terrasse + avant toit en bois.

Zone: H2

Dérogation: Art. A141, alinéa 2, chiffre 2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 15 janvier 2025  
Administration municipale

### Approbation d'actes législatifs

Règlement des indemnités, vacations et jetons de présence

En date du 29 novembre 2024, l'assemblée bourgeoise a approuvé le règlement des indemnités, vacations et jetons de présence. L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Ordonnance concernant l'estivage

En date du 17 décembre 2024, le conseil de bourgeoisie a approuvé l'ordonnance concernant l'estivage. Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours suivants la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary. L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous réserve d'un éventuel recours.

Saicourt, le 15 janvier 2025  
Conseil de bourgeoisie

### Votation fédérale et cantonale du 9 février 2025

#### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: M. Amstutz Thibaut, Le Fuet  
Secrétaires: M<sup>me</sup> Paroz Patricia, Saicourt  
M<sup>me</sup> Mercato Séverine, Reconvilier

Membres du bureau de vote: M. Aeschbacher Kilian, Bellelay  
M. Arendt Adrian, Le Fuet

Membres du bureau de dépouillement: M. Aubry Raphaël, Bellelay  
M. Bandelier Sébastien, Le Fuet

Suppléants: M. Bangerter Andy, Saicourt  
M<sup>me</sup> Barreiro Isabelle, Bellelay

Le Fuet, le 9 janvier 2025  
Secrétariat municipal

### Informations communales

#### Ordonnance sur le statut du personnel et les traitements

Lors de sa séance du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a pris la décision d'abroger l'ordonnance sur le statut du personnel et les traitements du 24 septembre 2007 avec effet au 31 décembre 2024.

#### Assemblée municipale du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2024 est déposé publiquement au bureau municipal durant 30 jours à compter de la présente publication.

#### Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 11 novembre 2024 à Saicourt et au Fuet, montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

#### Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le Fuet, le 15 janvier 2025  
Conseil municipal



## Saules

### Fermeture exceptionnelle du bureau communal

L'administration communale sera exceptionnellement fermée ce mercredi 15 janvier 2025 et ouvrira en remplacement le **jeudi 16 janvier 2025 de 16 h à 17 h**

Saules, le 8 janvier 2024  
Secrétariat communal

### Statistique de la population

Au 31 décembre 2024, la population de la commune comptait 148 habitants, soit 67 femmes et 81 hommes; 4 personnes sont de nationalité étrangère.

Durant l'année, Saules a enregistré 7 arrivées, 1 naissance, 3 décès et 11 départs.

Saules, le 15.1.2024  
Secrétariat communal



## Sorvilier

### Avis de construction

**\*\* Modification du permis de construire eBau 2023-9978 accordé le 3.8.2023 \*\***

Requérant: D'Ignazio Stefano, Clos Jobez 15, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse et place couverte, aménagement d'une place de stationnement, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, installation d'une PAC extérieure et d'une citerne à eau pour la récupération des eaux de pluie.

Modifications: Couleur façades selon nuancier Marmoran (Vita 29)

Suppression d'une fenêtre 90/180 cm

Modification d'une porte-fenêtre 90/195 cm en porte-fenêtre 121/195 cm, selon plans

Emplacement: parcelle N° 1135, Clos Jobez

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: H2b

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 14 février 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 15 janvier 2025

Le Conseil municipal

### Bureau de vote du 9 février 2025

Le bureau de vote pour le scrutin du 9 février 2025 est nommé comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Florence Affolter  
Secrétaire: M. Johann Henggi  
Membres: M<sup>me</sup> Amélie Déforel  
M. Diego Pellaud  
Suppléants: M. Maik Hufschmid  
M<sup>me</sup> Stéphanie Eze

Sorvilier, le 15 janvier 2025

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant: Kuhn Real Estate GmbH, Chemin du Crêt 3, 2533 Evillard.

Auteur du projet: Eicher+Pauli Biel AG, Nidaugasse 35, 2502 Bienne.

Projet: remplacement du générateur de chaleur (chaudière à mazout) par chauffage à copeaux

de bois, transformation d'un local de citerne à mazout en dépôt de copeaux, installation d'un accumulateur de chaleur et surélévation d'une cheminée, Rue H.-F. Sandoz 68 et 68b sis sur la parcelle N° 28, avec accès par le bien-fonds N° 30, zone d'activités A3.

Recensement architectural : ensemble bâti E.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 février 2025 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 janvier 2025

Le chef des travaux publics

#### Votations fédérale et cantonale du 9 février 2025

##### Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérale et cantonale du 9 février 2025, le bureau de vote a été constitué comme suit :

Présidente :	Baumann Valérie
Secrétaire :	Lab Bastien
Membres :	Lab Bastien
	Lachat Mickäel
	Langel Emma
	Langiano Luna
	Lanz Karen
Suppléants :	Lannutti Broglie Cinzia
	Lanz Yannis

Tavannes, le 15 janvier 2025

Le Conseil municipal

#### Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 25 novembre 2024

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal du 25 novembre 2024 et en vertu de l'article 60, alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Tavannes, le 10 janvier 2025

Le Conseil municipal

#### Déneigement : entre beauté hivernale et travail communal

La fin d'année 2024 a été marquée par le dépôt d'une belle couche de neige fraîche rendant les paysages de notre région féériques. Toutefois, cette beauté hivernale a aussi apporté son lot de défis, notamment en termes de déneigement pour assurer l'accès et la praticabilité des chemins et des routes.

Suite aux diverses remarques concernant le déblaiement des voies, nous souhaitons rappeler à la population que nos employés communaux s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens humains et matériels, de maintenir le village et les routes de montagne accessibles. Ce ne sont pas moins de 28,7 kilomètres de routes et 10,5 kilomètres de trottoirs qui doivent être déblayés. Il est à noter que lorsque la neige tombe en fin de journée, le déblaiement ne peut reprendre qu'au cours de la nuit afin d'assurer les accès le matin.

Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement la population pour sa compréhension et son indulgence face à ces situations qui, bien que contraignantes, reflètent la réalité de vivre dans une région de montagne. Cette neige souligne aussi les charmes et les particularités de notre cadre de vie.

Enfin, nous adressons nos sincères remerciements aux employés de la voirie pour leur engagement exemplaire, ainsi qu'aux entreprises externes qui participent activement au déneigement communal. Tavannes, le 13 janvier 2025

Le Conseil municipal



#### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Petra et Sébastien Paroz, Sur le Bennevis 4, 2738 Court

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1330, Rue de la Pron 6, 2735 Malleray

Description du projet : installation de deux poêles à pellets et peinture de la façade Sud uniquement, en RAL 7015

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPO F « Pron »

Périmètre protection : PPA, périmètre de protection archéologique (art. 525 RCC)

Dépôt public : du 18 décembre 2024 au 17 janvier 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 12 décembre 2024

Commune mixte de Valbirse

#### Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 9 février 2025

Président :	Monsieur Stève Bläsi
Vice-président :	Monsieur Josian Furer
Secrétaires :	Madame Laetitia Neukomm
	Madame Laurence Bratschi

Membres :

- Madame Kate Calame – 2735 Bévillard
- Madame Alizée Caroli – 2735 Bévillard
- Monsieur Valerio Cognis – 2733 Pontenet
- Monsieur Patrice Carrel – 2735 Malleray

Suppléants :

- Madame Murielle Chevolet - 2735 Bévillard
- Madame Margaux Cerf – 2735 Malleray
- Monsieur Jérôme Christen – 2735 Bévillard
- Monsieur Julien Choffat – 2735 Malleray

Bévillard, le 9 janvier 2025

Commune mixte de Valbirse

#### Informations communales

##### Valbeers 2025 : inscriptions ouvertes

Suite au succès, en 2024, de la première édition du Valbeers Market Festival, la commune organise une 2<sup>e</sup> édition le 28 juin 2025 avec, entre autres, un

marché artisanal dans les rues de Pontenet. Les inscriptions sont ouvertes. Celles pour le marché sont à retourner à la commune jusqu'au 30 mars, celles pour les food trucks jusqu'au 30 avril. Infos supplémentaires et formulaires sont disponibles sur notre site internet.

##### Valbirse s'inquiète pour les agences AVS

L'avenir des agences AVS dans les communes pré-occupe le Conseil communal. En effet, le projet lié aux futures modifications de la loi cantonale portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (entrée en vigueur prévue en 2028) générera très vraisemblablement une diminution du nombre d'agences. L'exécutif de Valbirse s'inquiète de ces regroupements annoncés qui engendreront le déplacement de personnes âgées et/ou avec une mobilité réduite vers des centres de compétences. Le Conseil communal a dès lors écrit à la Députation francophone au Grand Conseil. Il lui demande de tout mettre en œuvre pour éviter la réduction du nombre des agences.

##### De nouvelles forces recherchées à la Commission Bien Vivre

La Commission Bien Vivre à Valbirse (CBVV) enregistre plusieurs départs. Sylvie Bexkens, Ana Fernandes da Conceição, Nicolina Rätz, Jean-Daniel Renggli et Flavio Pedroza ont décidé de la quitter à la fin 2024. La CBVV est ainsi à la recherche de nouveaux membres pour 2025 dans la mesure où Joanne Hurter Zurbuchen et William Payen avaient déjà communiqué ces derniers mois leur volonté de mettre fin à leur mandat. Le Conseil communal remercie toutes ces personnes pour leur engagement en faveur de la collectivité et leur souhaite bonne continuation dans leurs projets respectifs.

Les personnes intéressées à rejoindre les 6 membres de cette commission rattachée au Conseil communal peuvent contacter l'administration communale pour tout renseignement. Pour rappel, la CBVV a pour tâche de proposer des projets ou réalisations propices à développer une image attrayante, conviviale, culturelle et sportive de Valbirse. Le Temps de l'Avent ou Les livres en vadrouille font partie, entre autres, de projets initiés par la CBVV.

##### David Krebs et Michael Chevolet au Conseil général

Christine Schindler, PLR et sympathisants, et Géraldine Doriot, Liste Libre, ont donné leur démission du Conseil général respectivement pour le 30 novembre et le 31 décembre 2024. Mme Schindler sera remplacée par David Krebs, premier des viennent-ensuite PLR et sympathisants. Du côté de la Liste Libre, M<sup>me</sup> Doriot sera remplacée par Michael Chevolet, élu suite aux renoncements de Murielle Chevolet et Selena Metthez.

Les Autorités communales remercient les élues sortantes pour leur implication en faveur de la commune. Elles félicitent les nouveaux membres du législatif en leur souhaitant plein succès dans l'exercice de leur mandat.

Bévillard, 7 janvier 2025

Commune mixte de Valbirse

## Divers

##### Paroisse réformée Grandval

La paroisse réformée de Grandval, membre du syndicat des paroisses du PAR8, met au concours les postes de

##### Administrateur/trice des finances à 10 %

Tâches à accomplir pour l'administration des finances (selon cahier des charges) :

- Assurer la tenue des comptes paroissiaux suivant les directives cantonales (MCH2).

- Assurer la gestion des finances : paiement des factures, tenue à jour de la comptabilité, planification financière, bouclage des comptes, budget, facturation,...).
- Gestion des salaires et des différentes assurances.
- Gestion des collectes.
- Gestion des locations.

**Exigences :**

- CFC d'employé-e de commerce.
- Excellente maîtrise de la langue française, grande facilité rédactionnelle.
- Maîtrise des outils Office et moyens de communication modernes.
- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives.
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail.
- Intérêt pour la vie d'église et paroissiale.
- Expérience dans l'administration publique.
- Maîtrise du plan comptable MCH2.

**Nous offrons :** un travail permettant une grande indépendance dans l'organisation de l'accomplissement des tâches qui sont intéressantes et très diversifiées.

**Lieu de travail :** Grandval et domicile

**Entrée en fonction :** de suite ou à convenir.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la paroisse à l'adresse : [gabriela.steffen@par8.ch](mailto:gabriela.steffen@par8.ch).

**Modalités de candidature :** votre dossier de candidature, avec les documents usuels, est à envoyer pour courriel uniquement à [gabriela.steffen@par8.ch](mailto:gabriela.steffen@par8.ch) d'ici au vendredi 31 janvier 2025.

Communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine

**Entrée en vigueur des modifications de l'annexe II du règlement sur le statut du personnel et les traitements**

L'indemnité des vérificateurs des comptes est passé d'une indemnité de 75.- CHF par séance à une indemnité de 30.- CHF par heure.

Cette modification a été approuvée lors de l'assemblée des délégués du 9.10.2024 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Bellelay, le 17 décembre 2024

La commission scolaire

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	06.08.2025	mercredi	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME

# informations pratiques



## Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

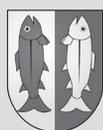
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## Champoz

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [secretariat@champoz.ch](mailto:secretariat@champoz.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## Corcelles

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## Court

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

# **informations pratiques**



## **Crémises**

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: [secretariat@cremines.ch](mailto:secretariat@cremines.ch)  
Site internet: [www.cremines.ch](http://www.cremines.ch)

### **Heures d'ouverture du secrétariat communal**

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

### **Heures d'ouverture déchetteries**

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



## **Eschert**

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: [secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
Site internet: [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

### **Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)  
Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30  
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture:** Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).  
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).